

République Française
Département du Loiret



**Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 18 Octobre 2022**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 Octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 25/10/2022
Et
Publication du : 25/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e)secrétaire : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte

2022-074 – ÉLECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DE L'INCENDIE ET SECOURS

VU l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dites Loi MATRAS, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « incendie et secours »,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal chargé des questions de sécurité civile conformément au décret susvisé,

CONSIDÉRANT que pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le Maire doit désigner le correspondant « incendie et secours » dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé,

SUR proposition de Madame le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 045-214503385-20221021-2022_074-DE

Le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner** comme correspondant « incendie et secours » au sein du Conseil Municipal Monsieur TOURATIER Claude.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2022
Le Maire,

Denise SERRANO